DCAF 25 ANS

Cadre de résultats ONE-DCAF



À propos du DCAF

Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs populations dans le cadre d'une gouvernance démocratique, de l'État de droit, du respect des droits humains et de l'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, il contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires, ainsi que les acteurs internationaux qui les soutiennent, à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes participatives et inclusives. Il développe des produits de connaissance innovants, fait la promotion de normes et de bonnes pratiques, délivre un conseil juridique et politique, et appuie le développement capacitaire des parties prenantes tant étatiques que non étatiques.

Pour toute question ou demande de renseignements concernant le Cadre de résultats One-DCAF, contacter la Conseillère principale en Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage du DCAF, Carlotta Fassiotti, à l'adresse : c.fassiotti@dcaf.ch

Mise en page et design

Nadia Joubert

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève

+41 (0) 22 730 94 00

info@dcaf.ch

www.dcaf.ch

© DCAF 2025. Tous droits réservés.

Cadre de résultats ONE-DCAF

Présentation du cadre de résultats

Un cadre, pour quoi faire ?

Le cadre de résultats One-DCAF a été conçu pour permettre au DCAF de présenter, de manière cohérente et convaincante, l'ensemble de son action et de ses réalisations, mais aussi et surtout pour lui permettre d'évaluer dans quelle mesure son travail contribue aux changements qu'il vise. Ancré dans la vision du DCAF d'un monde « dans lequel les secteurs de la sécurité gouvernés démocratiquement répondent aux besoins de toutes les personnes sans discrimination et contribuent à des sociétés justes, pacifiques et inclusives », ce cadre renforce la capacité du DCAF à mesurer l'impact de son travail et à en tirer des enseignements à l'échelle de l'organisation.

Ce cadre représente un effort collectif visant à saisir des changements durables et significatifs. En introduisant un ensemble d'indicateurs communs applicables à l'ensemble des programmes et contextes du DCAF, il permet de constituer une base de données probantes commune qui facilitera l'adaptation des programmes, la définition des priorités stratégiques, l'apprentissage institutionnel et l'amélioration continue de la qualité des programmes.

À quoi ce cadre sert-il ?

Le cadre de résultats One-DCAF est un outil d'apprentissage et de redevabilité conçu pour suivre l'impact du DCAF dans le temps. Il repose sur 12 indicateurs clés, choisis pour leur capacité à mesurer les progrès des programmes vers la vision du DCAF tout en restant pertinents, réalistes et adaptables à des contextes variés.

Le cadre est ancré dans les principes de bonne gouvernance du DCAF et vise à soutenir à la fois l'apprentissage stratégique et l'amélioration des programmes. Son objectif ultime est de permettre aux équipes d'identifier ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi – afin d'orienter les futurs programmes et de renforcer la capacité du DCAF à démontrer ses résultats.

Une attention particulière est accordée aux approches qualitatives et aux méthodes mixtes de collecte de données, reconnaissant que les résultats en matière de gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) sont souvent difficiles à saisir à travers les systèmes de suivi et d'évaluation traditionnels. Le cadre comporte :

- des indicateurs quantitatifs pour suivre les progrès mesurables,
- et des indicateurs qualitatifs, appuyés par des méthodes telles que la récolte des résultats et les récits de changement, afin de documenter la contribution dans des systèmes complexes.

En combinant les chiffres et les récits, le cadre permet au DCAF de comprendre à la fois l'ampleur et la portée de son impact, y compris dans des contextes où l'attribution est difficile.

Cadre de résultats ONE-DCAF

MARQUEUR OBLIGATOIRE

Classer les projets en fonction du marqueur genre et intersectionnalité.

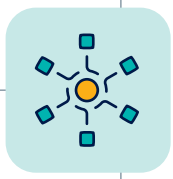
INDICATEUR 01



Preuves que les produits de recherche, de connaissance et d'engagement politique sont utilisés pour influencer la recherche, le débat politique et/ou les approches programmatiques.

Principe(s) : Tous

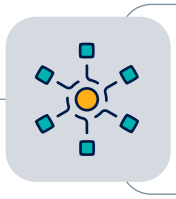
INDICATEUR 02



% d'acteurs du secteur de la sécurité ciblés ou de personnes interrogées dans le cadre des évaluations de formations qui fournissent des preuves de l'utilisation, de la diffusion et/ou de l'institutionnalisation des connaissances et des compétences acquises.

Principe(s) : Tous

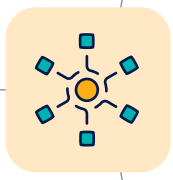
INDICATEUR 03



Degré de contribution des interventions à la prévention de la violence.

Principe(s) : Tous

INDICATEUR 04



Degré d'adhésion des acteurs du secteur de la sécurité aux principes de bonne gouvernance, tel que reflété dans leurs perceptions, croyances et comportements[1].

Principe(s) : Tous

INDICATEUR 05



% de la population, des représentants de la société civile et/ou des médias ciblés qui déclarent que les acteurs du secteur de la sécurité sont tenus responsables de leurs actes[2].

Principe(s) : Redevabilité

INDICATEUR 06



Preuves de l'existence de politiques, de cadres juridiques et de réponses opérationnelles établis par des organes de contrôle interne ou externe dans le but d'obliger les acteurs du secteur de la sécurité à rendre des comptes[3].

Principe(s) : Redevabilité

1 Y compris un engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'intersectionnalité. Les données peuvent être collectées au niveau des acteurs du secteur de la sécurité, de la population ou, idéalement, des deux, ce qui permet leur triangulation.
2 Doit inclure des preuves de l'existence de mécanismes de redevabilité (renforcés) accessibles au public, à moins qu'une raison précise ne justifie un accès restreint.
3 En plus de faire progresser l'égalité des genres et d'appliquer une approche intersectionnelle.

INDICATEUR 07



Degré de contribution de l'engagement politique au renforcement de la coordination, de l'alignement et de la cohérence entre acteurs bilatéraux et multilatéraux en matière de gouvernance du secteur de la sécurité.

Principe(s) : Efficacité

INDICATEUR 08



Preuves de l'existence de politiques, de cadres juridiques et de réponses opérationnelles établis par des acteurs du secteur de la sécurité dans le but d'améliorer l'efficacité du secteur de la sécurité[4].

Principe(s) : Efficacité

INDICATEUR 09



Preuves d'une participation significative de la société civile, du secteur privé et/ou d'autres acteurs non étatiques aux processus de gouvernance du secteur de la sécurité, contribuant à un dialogue et à une prise de décision inclusifs.

Principe(s) : Participation

INDICATEUR 10



% de la population ciblée qui indique que ses besoins en matière de sûreté et de sécurité sont satisfaits par les acteurs ciblés du secteur de la sécurité.

Principe(s) : Réactivité

INDICATEUR 11



Degré d'application, par les acteurs du secteur de la sécurité, d'approches de prestation de sécurité conformes aux lois, normes et standards nationaux et internationaux.

Principe(s) : État de droit

INDICATEUR 12



Degré de transparence du secteur de la sécurité, illustré par les pratiques de partage d'informations des acteurs du secteur de la sécurité.

Principe(s) : Transparence

4 En plus de faire progresser l'égalité des genres et d'appliquer une approche intersectionnelle.

Annexe

La « bonne gouvernance » au sens du cadre de résultats du DCAF

Dans les travaux du DCAF, le concept de **bonne gouvernance** sert de base normative aux réformes de la gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). Dans tous les contextes – qu'ils soient fragiles, marqués par un conflit, en transition ou stables –, le DCAF préconise des principes de bonne gouvernance permettant à un secteur de la sécurité efficace, redevable et inclusif de proposer des services professionnels et transparents qui respectent pleinement les droits humains et l'État de droit, et qui répondent aux besoins de tous les membres de la société.

Les indicateurs de résultats présentés ici sont conçus pour rendre compte de la contribution du DCAF au renforcement de la bonne gouvernance au sein du secteur de la sécurité, et notamment à l'évolution des institutions, des politiques et des comportements des acteurs étatiques et non étatiques.

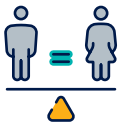
La « bonne gouvernance » au sens de ce cadre de résultats recouvre les principes suivants :

Principe	Définition opérationnelle[1]
Redevabilité	Il existe des attentes claires à l'égard des services de sécurité, et ce sont des autorités indépendantes qui déterminent si ces attentes ont été satisfaites, et imposent des sanctions dans le cas contraire.
Efficacité	Les institutions sont tenues de s'acquitter de leurs fonctions, responsabilités et missions respectives avec le plus grand professionnalisme.
Efficience	Les institutions doivent faire le meilleur usage possible des ressources publiques dans l'exercice de leurs fonctions, responsabilités et missions.
Participation	Toute personne, indépendamment de son genre et de ses origines, a la possibilité de participer aux processus de décision et à la prestation de services (soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions représentatives légitimes) de façon libre, équitable et inclusive.
Réactivité	Les institutions doivent répondre aux besoins distincts de toutes les composantes de la population en matière de sécurité, et doivent accomplir leurs missions dans l'esprit d'une culture de service.
État de droit	Toutes les personnes et institutions, y compris l'État, doivent être soumises à des lois publiquement connues, appliquées de manière impartiale et conformes aux normes internationales et nationales relatives aux droits humains.
Transparence	Les informations doivent être librement disponibles et accessibles aux personnes concernées par les décisions et par leur mise en œuvre.

1 Les principes et les définitions qui les accompagnent sont tirés du Document d'information n° 1 du DCAF, accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.dcaf.ch/security-sector-governance-applying-principles-good-governance-security-sector-0.

L'**égalité des genres et l'intersectionnalité** ne constituent pas des principes distincts, mais des optiques transversales sur lesquelles reposent les principes de bonne gouvernance et le cadre de résultats du DCAF.

L'égalité des genres est définie ainsi :



L'**égalité des genres** est un droit humain fondamental et un objectif en faveur duquel les gouvernements et les organisations internationales se sont engagés. Sa concrétisation implique l'obligation positive de corriger les rapports de force inégaux ; de s'attaquer aux causes et structures sous-jacentes de l'inégalité entre les genres, telles que les normes, préjugés et stéréotypes discriminatoires ; et de transformer les institutions qui perpétuent les discriminations et les inégalités. En matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité, l'égalité des genres suppose d'intégrer une perspective de genre dans les secteurs de la justice et de la sécurité, pour garantir que les institutions sont inclusives, représentatives et non discriminatoires, et qu'elles répondent aux besoins divers de toutes les personnes, sans distinction de genre, en matière de sécurité. Il s'agit d'un objectif fondamental du travail du DCAF, qui se retrouve non seulement dans ses politiques et recherches, mais aussi dans les moyens et objectifs de toutes les activités opérationnelles. Elle fonde la manière dont le DCAF façonne des politiques, mène des recherches et met en œuvre des programmes opérationnels, de façon à garantir l'égalité au sein des institutions du secteur de la sécurité, et à les amener à contribuer aux objectifs plus larges de l'égalité des genres.

L'intersectionnalité est définie ainsi :



L'**intersectionnalité** fournit un cadre critique permettant de comprendre comment les structures de pouvoir et les identités qui se recoupent (âge, handicap, ethnicité, orientation sexuelle, genre, statut socioéconomique, etc.) déterminent les expériences et les besoins des individus en matière de sécurité. Appliquée à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité, une approche intersectionnelle permet de garantir que les services de sécurité sont assurés de manière équitable, inclusive et adaptée au contexte, et qu'ils s'attaquent à diverses formes de discriminations aggravées. L'intersectionnalité et le genre sont liés : une approche tenant compte du genre est intersectionnelle par définition, et une approche intersectionnelle devrait également examiner les différences selon le genre.



Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève, Suisse

+41 (0) 22 730 94 00
info@dcaf.ch
www.dcaf.ch